



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 070-217001205-20221219-20221287-DE



Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Date d'affichage : 23 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY - T. SEGUIN - G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX - F. LUPFER - C. HOTTINGER - R. KIFFER - Y. TESTON - S. TETOT - P. PARISOT - G. SALVI - C. LAMBOLEY - T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT - B. GRANDJEAN - M. FAIVRE - A. IPPONICH - M. HEQUET

Pouvoirs : C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE - D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON - V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY - S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN - P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : MM. Q. COUVREUR - O. HOUILLO

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/12/87

Habitat inclusif : candidature pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée et partenariat avec la fédération ADMR

Depuis plusieurs années, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées expriment leur volonté de vivre « chez elles » malgré leur handicap ou leur perte d'autonomie.

Pour répondre à cet enjeu majeur, le Département s'est engagé dans le cadre de son schéma départemental de l'autonomie 2019 - 2023, à développer l'habitat intermédiaire entre le domicile ordinaire et l'EHPAD. Il s'agit notamment de préserver le libre choix des personnes âgées, à chaque étape de leur parcours et de retarder ainsi le moment de la perte d'autonomie. Ce nouveau type d'hébergement collectif répond à la demande exprimée par les personnes âgées ou en situation de handicap, d'un besoin de vivre ensemble, souvent pour briser l'isolement et la solitude.

Dans le cadre du déploiement de ce type d'habitat sur le Département, la municipalité de CHAMPAGNEY a déposé un dossier au Conseil Départemental pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour se faire, l'offre à l'Appel à Projet de l'habitat inclusif pourra être réalisé en partenariat avec la Fédération ADMR de Haute-Saône. Forte de son expérience d'animation d'habitat inclusif sur la commune de Port sur Saône, la Fédération ADMR dispose des compétences nécessaires pour réaliser et animer le projet AVP.

Ce projet d'habitat reste à construire avec les habitants, personnes âgées et personnes handicapées et les acteurs locaux de la commune. Une dimension de prévention de la perte d'autonomie, cœur de métier de l'ADMR, y sera intégrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 4 ABSTENTIONS (Madame Sophie TETOT, Madame Christine HOTTINGER, Monsieur Marc STEVENOT et Monsieur Roger KIFFER) et 21 POUR.

- Donne pouvoir à Mme le Maire, afin d'engager la commune de Champagnéy dans sa candidature pour la mobilisation de l'Aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif sur le Département de la Haute-Saône et en partenariat avec la Fédération ADMR en tant qu'animateur du projet de vie sociale et partagée.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

